



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse terre, le 4 janvier 2023

Tempête FIONA

Ouverture des demandes d'indemnisation pour calamité agricole

Sur décision du ministère de l'Outre-mer, le préfet a signé le 3 janvier 2023 l'arrêté portant reconnaissance de l'**état de calamité agricole liée à la tempête Fiona sur l'ensemble de la Guadeloupe hors Marie-Galante**.

Les demandes d'indemnisation par le fonds de secours sont ouvertes pour :

- **les pertes de récoltes de toutes les productions.** La canne et la banane export feront l'objet d'un dépôt ultérieur à l'issue des campagnes de récolte 2023.
- **les pertes de surfaces agricoles sans possibilité de remise en exploitation.** D'autres pertes de fonds pourront être prises en charge par la mesure 5.2 du FEADER suite à la révision du programme par le Conseil régional.

Le dépôt des dossiers de demande doit être réalisé au plus tard le 14 février 2023.

Pour plus d'informations et retirer les dossiers, connectez-vous sur le site internet de la DAAF :
<https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/tempete-fiona-ouverture-des-demandes-d-indemnisation-pour-calamite-agricole-a1657.html>

Vous pouvez déposer les dossiers :

- sur une plateforme en ligne pour simplifier les démarches :

Démarche Pertes de récoltes : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/daaf-guadeloupe-sea-calamite-tempete-fiona-declaration-pertes-de-recoltes>

Démarche Pertes de fonds : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/daaf-guadeloupe-sea-calamite-tempete-fiona-declaration-pertes-de-fonds-perte-de-foncier>

- par voie électronique : calam.daaf971@agriculture.gouv.fr

- par voie postale : DAAF - Saint-Phy - BP 651 - 97108 Basse-Terre, ou par dépôt physique sur le site de la DAAF à St Phy (Basse-Terre) uniquement sur rendez-vous.

Pour toute information, contactez la DAAF au 06 90 26 57 97,
ou rapprochez-vous de la Chambre d'agriculture ou de votre organisation professionnelle.

Contacts presse :

Alexandre DUCROT - Chef du SEA à la DAAF : 0690 35 13 15Didier-Laurent AUBERT – Chargé de la communication DAAF : 0690 75 28 88